

Responsabilité du garagiste

Par **Alice**, le 17/11/2012 à 17:07

Bonjour, je suis actuellement en terminal littéraire et j'ai pris comme option DGEMC (Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain). Notre professeur nous a donné un texte à étudier qui est le suivant :

"Mr. X vient rechercher son véhicul qu'il a confié à son garagiste pour une réparation. Lorsqu'il arrive au garage, il entre dans l'atelier malgré son interdiction. Mr. X fait une chute dans une fausse à vidange. Il se casse ma jambe et le poignet, demande au garagiste une indemnisation, ce dernier refuse. Mr X vient vous voir et vous demande conseil."

Les questions sont :

1) Dans un raisonnement juridique vigoureux, analyser le cas

a) Qualifier les faits

b) Poser le problème de droit

c) Analyser la responsabilité du garagiste

2) Qualifier les différents dommages de Mr. X

Pour le a) je pensais mettre:

Mr. X en voulant récupérer son vehicul, est entré dans une pièce interdite aux clients, il est tombé sur une fausse de vidange, ce qui lui a causé des dommages physiques et il demande réparation au garagiste qui est contre.

Aie-je bien répondu ?

En revanche pour le problème de droit je ne sais pas quoi mettre ! Je suis bloquée..

Pour le b) Je pensais à la responsabilité du fait des choses parce que la fausse à vidange était sous la surveillance du garagiste mais aussi à la responsabilité du fait personnel car MR. X est responsable de sa faute puisqu'il n'avait pas à entrer.

Est-ce correct ?

Ensuite pour qualifier les dommages je ne sais pas quoi mettre...

S'il vous plaît il faut absolument que quelqu'un m'aide, j'ai besoin d'avoir au moins la moyenne car au dernier devoir j'ai eu 4 et j'aimerais remonter ma moyenne...

Merci d'avance :)